

**FONDS
PARITAIRE
DE GARANTIE**
des institutions de prévoyance

**Comptes annuels
Exercice 2020**

SOMMAIRE

1. Bilan – actif.....	3
2. Bilan – passif.....	4
3. Compte de résultat.....	5
4. Annexe aux comptes annuels.....	6
Informations relatives à l’actif.....	7
Informations relatives au passif.....	8
Informations relatives au compte de résultat.....	10
Engagements hors bilan.....	11

1. Bilan - Actif

	2020		2019	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Logiciels	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Agencements	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Actif immobilisé (I)	-	-	-	-
Institutions de prévoyance et unions	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	50	-	50	50
Disponibilités	9 152 533	-	9 152 533	9 217 473
Charges constatées d'avance	360	-	360	1 261
Créances diverses	9 152 943	-	9 152 943	9 218 784
Actif circulant (II)	9 152 943	-	9 152 943	9 218 784
TOTAL ACTIF (I+II)	9 152 943	-	9 152 943	9 218 784

2. Bilan - Passif

	2020	2019
Fonds propres	-	-
Réserves	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capitaux propres (I)	-	-
Provision pour risques et charges	8 971 423	8 931 436
Provision pour impôts	68 293	56 908
Provisions (II)	9 039 716	8 988 344
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	180	756
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 292	3 377
Dettes fiscales et sociales	4 055	7 176
Autres dettes	105 700	219 131
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (III)	113 227	230 440
TOTAL PASSIF (I+II+III)	9 152 943	9 218 784

3. Compte de résultat

	2020	2019
Cotisations	16 832	301 866
Autres produits	-	2
Reprise sur provisions et amortissements	-	-
Produits courants	16 832	301 868
Autres achats et charges externes	115 196	121 106
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales et fiscales	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Dotation aux provisions risques et charges	39 987	321 701
Autres charges	1	1
Charges courantes	155 184	442 808
Résultat courant (I)	- 138 352	- 140 941
Autres intérêts et produits assimilés	153 792	156 958
Produits nets sur cessions de vmp	-	-
Produits financiers	153 792	156 958
Charges nettes sur cessions de vmp	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier (II)	153 792	156 958
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel (III)	-	-
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	15 440	16 017
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	-	-

4. Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, le Fonds paritaire de garantie a procédé à l'ajustement du montant de ses ressources prévu à l'article R.931-12-11 du décret n°2005-327 du 31 mars 2005.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constitue le fait marquant de l'exercice 2020 pour le Fonds Paritaire de Garantie.

Les institutions de prévoyance ont répondu à court terme en préservant leur trésorerie (prêt garanti par l'Etat), et en sécurisant les portefeuilles de placements puis à moyen terme en limitant l'impact de cette pandémie sur leurs fonds propres et leurs solvabilités, via un recours renforcé à la réassurance, ou le cas échéant, à des levées de fonds propres (émission de titres subordonnées, certificats paritaires, etc.).

Cette crise sanitaire va impacter les comptes des institutions de prévoyance à plusieurs niveaux, parmi lesquels nous pouvons citer les pertes de cotisations en santé et en prévoyance, le surcoût de sinistralité en prévoyance, le coût de la portabilité des garanties, ainsi que la taxe COVID au titre de 2020 et 2021. Cependant, selon les éléments d'informations disponibles, à la date d'arrêt des comptes du Fonds, l'impact attendu de la crise sur les comptes 2020 des institutions de prévoyance n'est pas de nature à impacter sévèrement leur solvabilité.

La crise sanitaire n'a ainsi pas nécessité d'ajustements des comptes annuels clos au 31 décembre 2020 du Fonds paritaire de garantie.

Événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire se poursuit postérieurement à la clôture.

Compte tenu des différents leviers d'action déployés par les institutions de prévoyance, et des mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter les conséquences sur l'économie, la solvabilité des membres du Fonds paritaire de garantie devrait rester au-delà des seuils réglementaires.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que selon la réglementation spécifique prévue à l'article R 921-12-16 du décret n° 2005-327 du 31 mars 2005 et à l'article 7 du règlement du Fonds paritaire de garantie, approuvé par arrêté du 10 juin 2008.

Informations relatives à l'actif

Autres créances

L'exigibilité des Autres créances est inférieure à un an.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Banque	Type de placement	2020	2019
Banque Populaire	Part sociale	50	50
Valeurs mobilières de placement		50	50
LCL	CAT	2 045 000	2 045 000
Caisse d'Epargne	CAT	1 650 000	1 650 000
Société Générale	CAT		1 030 000
Banque Populaire	CAT	1 900 000	1 900 000
Crédit Mutuel	CAT	2 280 000	1 630 000
BNP	Compte rémunéré	9 585	9 580
Banque Populaire	Comptes rémunérés	92 566	96 636
Dépôts bancaires et comptes rémunérés		7 977 151	8 361 216
Intérêts courus à recevoir		682 928	569 078
Liquidités		492 454	287 179
Disponibilités		9 152 533	9 217 473
TOTAL		9 152 583	9 217 523

Charges constatées d'avance

	2020	2019
AIG - Assurance	360	1261
Total	360	1 261

Informations relatives au passif

État des provisions au 31 décembre 2020

Provisions	Montant			Montant
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision pour risques et charges	8 931 436	39 987	0	8 971 423
Provision pour impôt	56 908	68 293	56 908	68 293
TOTAL	8 988 344	108 280	56 908	9 039 716

Provision pour risques et charges

Conformément à l'article R.931-12-16 : "Une provision pour risques et charges est constituée dans la comptabilité du Fonds pour enregistrer les cotisations versées par les institutions ou unions adhérentes, les produits financiers générés par ces cotisations et toutes autres ressources du Fonds, sous déduction de ses frais de gestion."

La provision inscrite dans les comptes 2020 pour un montant de 39 987,43 € a été constituée conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, selon le détail suivant :

	Charges	Produits
Cotisations		16 832
Produits financiers		153 792
Frais de gestion	115 197	
Impôt sur revenus des capitaux mobiliers	15 440	
Provision pour risques et charges		39 987

Provision pour impôts / Dettes fiscales

L'impôt sur les sociétés dû au titre des revenus des capitaux mobiliers est enregistré en Dettes fiscales pour la part à verser au titre de l'exercice 2020, en Provision pour impôts pour les échéances ultérieures.

Dettes

L'exigibilité de toutes les dettes au passif est à un an au plus.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2019
Fournisseurs		
Factures non parvenues (T.T.C.)	3 292	3 377
<i>dont : PWC (Commissaire aux comptes)</i>	3 292	3 377
TOTAL	3 292	3 377

Autres dettes

	2020	2019
Créditeurs divers : CTIP	104 698	218 081
Charges à payer : assemblée générale	1 000	1 050
TOTAL	105 698	219 131

La dette auprès du CTIP (104 698,25 €) correspond au cumul de la refacturation de la quote-part des frais au titre de l'exercice 2020, réglée en 2021.

Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Selon l'article R.931-12-11, le Fonds doit disposer en permanence d'un montant global de ressources égal à 0,5 pour mille du total des provisions mathématiques constatées au 31 décembre de l'année précédente pour l'ensemble des institutions de prévoyance et unions adhérentes. Pour les opérations de la branche 26, les provisions mathématiques à retenir dans la base de calcul du montant global de ressources sont constituées du minimum entre la provision technique spéciale et la provision mathématique théorique.

Ce montant global est constitué par les institutions de prévoyance et unions : pour moitié par des cotisations versées au Fonds paritaire de garantie, et pour moitié par des cotisations non versées prenant la forme de réserves pour Fonds de garantie.

Charges d'exploitation

	2020	2019
Frais locatifs	17 324	16 975
Frais de fonctionnement	10 889	13 501
Assurances	5 277	4 898
Honoraires	3 208	3 292
Frais de personnel	78 498	82 440
TOTAL	115 196	121 106

Sur un total de charges d'exploitation de 115 196,07 € au titre de 2020, 104 698,23 € proviennent de remboursements de frais au CTIP. Ces remboursements de frais concernent :

- Les autres achats et charges externes constitués à hauteur de 26 200,48 € de frais de fonctionnement et de structure imputés par le CTIP, et ce, à l'appui de clefs de répartition.
- La mise à disposition de personnel CTIP pour un montant de 78 497,75 €, étant précisé que la charge de personnel mis à disposition par le CTIP est calculée sur la base d'une évaluation du temps passé.

Produits financiers

	2020	2019
Intérêts des CAT	153 357	154 663
Intérêts comptes rémunérés	435	2 294
TOTAL	153 792	156 958

Engagements hors bilan

Conformément à l'article R.931-12-11 du Code de la Sécurité Sociale, le montant des réserves pour Fonds de garantie constituées dans les comptes les institutions de prévoyance et unions s'élève à 8 948 263,30 €.